

(Traduction)

Département d'État
Washington

November 13, 1984

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions qui ont eu lieu entre représentants de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, au Canada, et de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation, aux États-Unis, concernant la modification du Mémorandum d'accord intervenu entre les parties en date du 29 janvier 1959 et dénommé Tarif des péages de la voie maritime du Saint-Laurent.

Les discussions ont abouti, le 9 juillet 1984 à Ottawa, à la signature du Mémorandum d'accord ci-joint par le Président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et par l'Administrateur de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation. Ce Mémorandum d'accord porte modification du Tarif des péages de la voie maritime du Saint-Laurent en date du 29 janvier 1959, lequel était joint à l'Échange de notes du 9 mars 1959 entre nos deux Gouvernements et a été modifié en 1964, 1967, 1972, 1978, 1980 et 1982. La modification vise les droits supplémentaires d'exploitation auxquels peuvent recourir les deux organismes chargés d'administrer la voie maritime afin d'encourager la sortie ordonnée et en temps opportun des navires avant la clôture de la saison de navigation.

J'ai l'honneur de proposer que les divers droits supplémentaires d'exploitation soient indiqués au Tarif en montants maximaux, pour permettre à chacun des organismes compétents de les appliquer graduellement par périodes de vingt-quatre heures selon les conditions d'exploitation.

Son Excellence

Monsieur Allan E. Gotlieb

Ambassadeur du Canada

- (1) Recueil des traités du Canada 1959 No. 5
- (2) Recueil des traités du Canada 1964 No. 13
- (3) Recueil des traités du Canada 1967 No. 2
- (4) Recueil des traités du Canada 1972 No. 24

- (5) Recueil des traités du Canada 1978 No. 6
- (6) Recueil des traités du Canada 1980 No. 19
- (7) Recueil des traités du Canada 1982 No. 28